

toute l'année. Les provinces de l'Atlantique ont un climat humide de type continental, malgré l'influence marquée de la mer dans la zone du littoral. Les îles du Nord, la côte de l'Arctique et la région de la baie d'Hudson connaissent un climat arctique, qui se caractérise par de longs hivers glacials interrompus seulement par quelques mois au cours desquels la température moyenne se situe au-dessus du niveau de congélation. Les précipitations sont faibles dans la toundra située au nord de la ligne d'arborescence. Entre l'Arctique et le Sud, une zone boréale offre un type de climat transitoire où les hivers sont longs et rigoureux mais où l'été dure plus longtemps. Les précipitations, légères dans l'Ouest, sont plus abondantes dans la péninsule d'Ungava.

Données climatiques. La section 1.1.1 intitulée Géographie régionale fournit certains détails sur le climat des provinces et des territoires. Les températures et les précipitations observées dans diverses régions figurent au tableau 1.7.

1.5 Fuseaux horaires

Il y a six fuseaux horaires au Canada. Le plus à l'est se situe à Terre-Neuve, où l'heure normale retarde de trois heures et demie sur le temps universel coordonné (TUC). À l'extrême ouest, l'heure normale du Pacifique retarde de huit heures sur le TUC. D'est en ouest, les autres fuseaux horaires sont ceux de l'Atlantique, de l'Est, du Centre et des Rocheuses.

L'heure normale, adoptée lors d'une conférence mondiale à Washington D.C., en 1884, fixe à 24 le nombre de fuseaux horaires dans le monde. En théorie, chaque fuseau correspond à un vingt-quatrième de la surface de la Terre et couvre tout le territoire compris entre deux méridiens espacés de 15° de longitude. En pratique, les limites des fuseaux horaires sont assez irrégulières pour des raisons politiques et géographiques. Le TUC est l'heure du fuseau axé sur le méridien d'origine qui passe par Greenwich, en Angleterre. Chacun des autres fuseaux suit ou devance le TUC d'un nombre d'heures défini allant jusqu'à 12, limite où la ligne de changement de date traverse le Pacifique central en direction nord-sud.

Compétence en matière de fuseaux horaires. Au Canada, l'heure relève de la compétence provinciale seulement. Chaque province et chaque territoire a adopté des lois qui régissent l'heure normale et qui établissent les limites des fuseaux horaires. Cependant, certaines collectivités situées près de la limite d'un fuseau ont parfois adopté l'heure du fuseau voisin dans l'intérêt des lignes de communication, en faisant modifier en conséquence la loi provinciale. L'établissement de

l'heure réglementaire pour les affaires fédérales relève du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

L'heure canadienne est établie par le Conseil national de recherches du Canada d'après des horloges atomiques d'une précision d'un dix millionième de seconde par jour et grâce au Bureau international de l'Heure à Paris; la coordination avec les autres pays s'effectue avec la même précision.

Heure avancée. La plupart des provinces ont des lois provinciales concernant l'adoption (ou le rejet) de l'heure avancée; dans les autres provinces, la compétence à cet égard est laissée aux municipalités. Par suite d'une entente générale, l'heure avancée, qui devance de 60 minutes l'heure normale, est en vigueur du premier dimanche d'avril au dernier dimanche d'octobre dans tout le Canada, à l'exception d'une grande partie de la Saskatchewan. Avant avril 1987, l'heure avancée entraînait en vigueur le dernier dimanche d'avril.

1.6 Utilisation des terres

La Direction générale des terres (Environnement Canada) étudie d'un point de vue national les problèmes d'utilisation et de gestion des terres. Elle diffuse des renseignements sur l'utilisation des terres, sur les questions d'intérêt socio-économique et environnemental liées aux ressources agraires, et sur les moyens à prendre pour régler ces questions. Une politique fédérale concernant l'utilisation des terres fournit des directives pertinentes aux différents ministères et organismes fédéraux. La Direction fait aussi des recherches au sujet des conséquences que peuvent avoir les politiques et programmes du gouvernement fédéral sur l'utilisation des terres et elle publie des bulletins sur les terres à ressources. Jusqu'ici, ses études ont notamment porté sur l'évolution de l'usage que l'on fait des terres agricoles, sur l'activité minière et l'environnement, sur la planification de l'emploi des terres en fonction du patrimoine naturel et sur la planification de l'utilisation des terres et de l'eau.

La Direction tient à jour un inventaire des terres du Canada (ITC). En vertu d'ententes fédérales-provinciales, toutes les terres colonisées ont été classées (vers 1967) d'après leurs potentiels du point de vue de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des loisirs, de la faune, de la pêche sportive et de l'utilisation des sols. Ces renseignements, qui servent à la planification régionale, ont été introduits dans un système automatisé de données sur les terres du Canada (SDTC). Ce système fournit plus de 3,000 cartes découlant de l'ITC, de même que des données censitaires, des informations sur les terres fédérales et sur les limites des bassins